



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2021-31

AVIS est donné que le conseil de ville de Val-d'Or, lors de sa séance ordinaire tenue le 17 janvier 2022, a adopté le règlement 2021-31 amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'autoriser spécifiquement à l'intérieur de la zone 905-RN la classe d'usage 6348 – *Service d'assainissement de l'environnement*.

Le conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or, lors de sa séance tenue le 19 janvier 2022, a examiné ce règlement et l'a approuvé et déclaré conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

La Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or a délivré l'avis de conformité à l'égard de ce règlement le 25 janvier 2022.

Il peut être pris communication de ce règlement au Service du greffe de l'hôtel de ville, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture.

Ce règlement est entré en vigueur le 25 janvier 2022, conformément à la loi.

DONNÉ à Val-d'Or, le 9 février 2022.

Me ANNIE LAFOND, notaire
Greffière